

MOINS de 1000 H : LOUBERT : ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES (Cirulaire N°INTA1625463J)

Dates de scrutin: 1^{er} tour le 29 octobre 2023, 2^{ème} tour le 5 novembre 2023:

5 SIÈGES A POURVOIR

1 - Proposition de calendrier : Scrutin des 29 octobre et 5 novembre 2023

DATES	OPÉRATIONS ÉLECTORALES	TEXTES
04/08/2023	Démission de 5 conseillers municipaux Réunion de préparation en SP le 16 août 2023	
Au plus tard le 17 septembre 2023	Convocation 6 semaines au moins avant 1 ^{er} de scrutin de l'élection (<i>5 sièges à pouvoir</i>) Au plus tard le 17/09/2023 : Arrêté de convocation des électeurs et fixant les dates de dépôt des candidatures , à afficher dès réception dans la commune compte tenu du dépôt des candidatures	L. 247 et 258
Entre le 24 ^e et le 21 ^e jour avant le 1 ^{er} tour - Réunion de la commission des listes électorales		
1^{ER} TOUR		
Du lundi 9 octobre au jeudi 12 octobre 2023	Dépôt des candidatures 1 ^{er} tour en sous préfecture de LANGON sur rendez-vous – 05 35 00 23 79	R. 124, R.127-2, R128 et R. 128-1 L 267/ L255-4
12/10/23	Clôture des dépôts des candidatures 1 ^{er} tour à 18 h 00 (clôture) (<i>3^{ème} jeudi précédent le 1^{er} tour</i>)	L 255-3 et L255-4
Au plus tard le 12 octobre 2023 à 18h00	Envoi de la liste des candidats à la mairie qui doit l'afficher immédiatement - (Arrêté)	R 184
16/10/23	Ouverture de la campagne électorale (<i>2^{ème} lundi avant 1^{er} tour</i>) Installation des panneaux d'affichage (au nombre de 10)	L47-A L 51 + R 28
Au plus tard le jeudi 26 octobre à 18h00	Délai limite de notification au maire de la liste des assesseurs et délégués désignés par les candidats	R. 46 et R. 47
Samedi 28 octobre 2023 à midi	Délai limite de remise des bulletins, à la mairie, par les candidats	R 55
Vendredi 27 octobre 2023 à 23H59	Clôture de la campagne électorale pour le 1^{er} tour	L.47 A
Dimanche 29 octobre 2023	PREMIER TOUR DE SCRUTIN Rappel : possibilité de dépôt des bulletins de vote, par les candidats ou leurs mandataires dûment désignés, à l'ouverture du scrutin ou en cours de scrutin	L 58 et R 55
2^{ÈME} TOUR		
30/10/23	Dépôt par la mairie à la S/P des PV et pièces annexes (puis transmission à Préfecture par scan) Listes d'émargement en SP - consultables jusqu'au mercredi 12h00	L 68
30/10/23	Début de la campagne pour le 2^{ème} tour	L47-A
Le lundi 30 octobre 2023	Dépôt des candidatures pour le 2^e tour en sous préfecture de LANGON sur rendez-vous – 05 35 00 23 79	R. 124, R.127-2, R128 et R. 128-1 L 267/ L255-4
Le mardi 31 octobre 2023	Fin de déclaration des candidatures nouvelles éventuelles 2 ^{ème} tour – en SP sur rendez-vous – 05 35 00 23 79 <i>(le mardi qui suit le 1^{er} tour)</i>	L 255-3
Au plus tard le 31 octobre 2023 à 18h00	Envoi de la liste des candidats à la mairie qui doit l'afficher immédiatement - (Arrêté)	R 184
Le jeudi 2 novembre 2023	Date limite pour le renvoi de la liste d'émargement à la commune en cas de second tour	L. 68
Le samedi 4 novembre 2023	- Délai limite de remise des bulletins à la mairie, par les candidats.	R 55
Vendredi 3 novembre 2023 à 23H59	- Clôture de la campagne électorale	L 47 A
Le dimanche 5 novembre 2023	DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN Rappel : possibilité de dépôt des bulletins de vote, par les candidats ou leurs mandataires dûment désignés, à l'ouverture du scrutin ou en cours de scrutin	L 58 et R 55
Le lundi 6 novembre 2023	Dépôt des PV et pièces annexes par mairie (SP transmission à Préfecture par scan) NB : Les listes sont consultables pendant 10 jours. Renvoi des listes en mairie. Ensuite elles sont conservées en cas de contentieux électoral.	L 68
10/11/23	Date limite de dépôt au greffe du tribunal administratif des protestations formées contre l'élection des conseillers municipaux. (au plus tard le 5 ^{ème} jour qui suit l'élection).	R. 119

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS LORS DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL		
Vendredi , au plus tôt, à dimanche , au plus tard	suivant le premier tour de scrutin si le conseil est élu au 1 ^{er} tour	L. 2121-7 du CGCT
Lundi au plus tard 00 à 18 h	Dépôt des PV des élections, de la délibération déterminant le nombre d'adjoints, du tableau du conseil municipal	R 2121-2
Vendredi , au plus tôt, à dimanche 17, au plus tard	Si le conseil municipal est élu au 2ème tour	L 2121-7 du CGCT
Lund au plus tard 00 à 18 h	Dépôt des PV des élections, de la délibération déterminant le nombre d'adjoints, du tableau du conseil municipal	R 2121-2
Recours contre l'élection du maire et des adjoints dans les mêmes conditions, formes et délais que l'élection du conseil municipal	R 119 du code électoral et L2122-13 du CGCT	
Affichage du résultat dans les 24 h 00 suivant les élections	L 2122-12 et R 2122-1 du CGCT	